

Le débat reprend sur la motion de M. Pepin, appuyé par M. Turner (Ottawa-Carleton),—Que le Bill C-193, Loi modifiant la Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déferé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Olson,—Que le comité permanent de la procédure et de l'organisation en consultation avec M. l'Orateur, soit chargé de faire l'étude du sujet de la transmission radiophonique et télévisée des délibérations de la Chambre des communes et des comités de la Chambre, y compris les aspects légaux, techniques et de procédure qui s'y rapportent, et des dispositions à prendre pour les correspondants affectés aux média électroniques dans les édifices du Parlement.

Après plus ample débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Mackasey, propose,—Que, relativement à l'article 22 de la Loi sur le commissaire à la représentation, chapitre 40 des Statuts du Canada, 1963, le comité permanent des privilèges et élections soit autorisé à reviser les dispositions de la Loi sur le commissaire à la représentation et à recommander à la Chambre des amendements, changements ou modifications à cette loi que ledit comité estimera nécessaire ou opportun de faire.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Mackasey, propose,—Que le comité permanent des transports et des communications, pendant qu'il étudie la question du transport de surface aux aéroports, soit autorisé à se réunir à divers endroits au Canada.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

*(Délibérations sur la motion d'ajournement)*

Du consentement unanime, à 9 h. 58 du soir, la motion «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

---

*Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été communiqué au greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Buchanan en remplacement de M. Murphy sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.